

Relais Jeunesse : Attribution de bourses d'aide à projet - Dispositif A TIRE D'AILE : Attribution d'une carte avantages jeunes aux participants

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1) Relais jeunesse

Dans le cadre de son activité et en conformité avec les missions qui lui sont dévolues, le Relais Jeunesse est amené à aider des jeunes âgés de 15 à 25 ans à réaliser leurs projets.

Après avis favorable du Conseil de Suivi Technique réuni le 8 avril 1997 au Relais Jeunesse et sur proposition de la Commission «Politique de la Ville», les projets suivants ont été retenus :

Projet n° 1

M. ADALI Abdelssamad, né le 17 mai 1976 et domicilié 4 cité des Montboucons à Besançon qui souhaite réaliser un reportage photographique sur la Ville de Boston et la présence des étrangers.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition dans les structures d'animation socio-culturelle de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 10 300 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 5 800 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F,
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 5 500 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours projet et de versement de la bourse.

Projet n° 2

M. CHAOUI Bouziane, collégien, né le 7 février 1981 et domicilié 5 rue de Fribourg à Besançon, qui souhaite créer un spectacle de musique RAÏ.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une présentation dans les structures d'animation socio-culturelle de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 2 340 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 2 090 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F,
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 1 790 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours projet et de versement de la bourse.

Projet n° 3

Mlle ELGHARBI Sandra, lycéenne, née le 9 août 1980 et domiciliée 15 rue Schlumberger à Besançon, souhaite réaliser un reportage vidéo et un clip dans le cadre d'un échange interculturel sur le résultat d'un travail musical avec un groupe de jeunes correspondants anglais du district de KIRKLEES.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une présentation dans les structures d'animation socio-culturelle de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 6 013 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 3 414 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F,
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 3 114 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

Projet n° 4

Mlle ELGHARBI Hinda, collégienne, née le 17 décembre 1981, domiciliée 15 rue Schlumberger à Besançon, souhaite réaliser un reportage photographique sur les différentes étapes de l'échange interculturel avec le district de KIRKLEES.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition photographique dans les structures d'animation socio-culturelle de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 6 563 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 3 963 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F,
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 3 663 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

Projet n° 5

Mlle AITRAZZOUK Naïma, lycéenne, née le 6 juin 1980, domiciliée 29 A rue Brulard à Besançon, souhaite réaliser les textes adaptés aux reportages vidéo, photographique et montage du reportage et du clip vidéo dans le cadre de l'échange interculturel avec le district de KIRKLEES.

La réalisation de ce projet fera l'objet d'une exposition photographique et d'une présentation des montages vidéo dans les structures d'animation de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 5 714 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 3 113 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F,
- attribution d'une bourse «aide au projet» : 2 813 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation de ce parcours et de versement de la bourse.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les bourses d'aides à projets aux jeunes ci-dessus nommés pour les montants arrêtés par le Conseil de Suivi Technique du Relais Jeunesse,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1997, chapitre 92.242.6714.47041.

2) A Tire d'Aile

Il est proposé au Conseil Municipal de décider l'attribution, aux participants du dispositif «A Tire d'Aile», d'une carte avantages jeunes en lien avec le Centre Information Jeunesse dans le même cadre que celle attribuée par le Relais Jeunesse.

M. BONNET : Je voudrais simplement souligner en particulier les projets 3, 4 et 5 qui s'inscrivent dans une logique d'intégration à Besançon par la participation à la vie internationale de Besançon et aux jumelages. J'ai trouvé cela particulièrement intéressant.

M. LE MAIRE : C'est vrai. Merci de cette note très positive.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 13 mai 1997.